



REGLEMENT INTERIEUR DE LA SECTION BADMINTON

SAISON 2018-2019

Le règlement intérieur a pour but de définir le fonctionnement de la section, les droits et les devoirs de chaque adhérent. La pratique du badminton implique la connaissance et le respect des règles de sécurité et de bonne conduite. Chaque adhérent reçoit ce présent règlement et s'engage à le respecter en rendant la partie détachable, signée, lors de son inscription.

Article 1 : Inscription

L'inscription (avec un dossier complet) est obligatoire pour permettre la pratique du badminton tout au long de la saison. Il est cependant toléré qu'une personne puisse participer à 2 séances d'essais après accord d'un membre du bureau en contrepartie, celui-ci devra signer une décharge. Les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée des dossiers complets. Sur certaines séances, il est toléré que des licenciés extérieurs au club ou des enfants licenciés au club viennent jouer mais cela ne peut se faire qu'après accord d'un membre du bureau, même pour les séances pendant les vacances scolaires, dans ce cas, la personne devra signer une décharge (personnes extérieures).

Article 2 : Horaires

Les créneaux d'utilisation des salles sont :

- A la salle H. Boucher
 - Le lundi de 20h à **22h20**
 - Le mercredi de 18h à 20h pour le créneau enfants
 - Le mercredi de 20h à **22h20**
 - Le vendredi de 20h à **22h20**

Il est rappelé que l'heure de fin du créneau 22h30 correspond à l'heure où la salle doit être libérée pour fermeture (prévoir le temps de démontage des terrains et les douches).

Article 3 : Accès à la salle et utilisation des installations

- Pour les enfants : les enfants mineurs sont pris en charge par le club à partir du moment où le responsable du créneau horaire (éducateur ou animateur) les aura pris sous sa responsabilité. Les parents doivent donc s'assurer que celui-ci est bien présent avant de les laisser au gymnase. Nous vous demandons de venir récupérer votre enfant au gymnase ou de nous signer (parents ou tuteur légal) une autorisation de sortie. (cf : fiche de renseignements)
- Pour tous : **quelques règles de bonne conduite**
 - L'utilisation des chaussures propres de salle est **obligatoire**. Les chaussures de ville ou celles pour la pratique d'une activité extérieure sont formellement interdites. Les chaussures de salle ne doivent être portées qu'à l'intérieur (ne pas venir de l'extérieur avec !!!).
 - En arrivant dans la salle, veillez à passer **autour** des terrains (sur la surface bleue) afin de ne pas salir la surface de jeu.
 - Tous les joueurs sont **responsables du matériel** mis à leur disposition. Ils doivent participer à l'installation et au rangement du matériel (poteaux, filets, volants plumes et plastiques à ramasser après le jeu...). Veillez aussi à ramasser vos bouteilles d'eau et ne rien laisser dans les gradins.
 - Lors des séances de jeu libre, il est demandé à chaque adhérent de veiller à ce que tout le monde puisse jouer à tour de rôle.

Article 4 : Participation aux compétitions

- Pour les jeunes de la section enfants (mini-bad à cadets) : les frais d'inscription aux rencontres et tournois jeunes sont pris en charge par le club (les éventuelles participations aux tournois adultes sont à la charge des parents). **Les enfants participants aux compétitions départementales doivent être emmenés et accompagnés d'un adulte responsable tout au long de la compétition.** Le club n'est pas en mesure d'assurer le coaching, ni le suivi, ni l'encadrement lors des compétitions ou des rassemblements. Cependant, le club assure l'information et les inscriptions pour ces manifestations. En cas de forfait non justifié par un certificat médical, les frais d'inscriptions seront à rembourser au club ainsi qu'une amende de 25€/tournoi.

Les frais de déplacement et éventuellement d'hébergement ne sont pris en charge par le club que pour des compétitions et/ou stages régionaux (ou nationaux) et par remboursement sur présentation des justificatifs.

- Pour les adultes : les frais d'inscription des équipes sont pris en charge par le club ainsi que les frais d'inscription aux championnats départementaux et régionaux. Les frais d'inscription aux tournois privés sont à la charge des participants. Les inscriptions doivent, dans la mesure du possible, se faire par l'intermédiaire du club. Pour cela, un classeur sera disponible lors de chaque séance pour présenter les tournois et centraliser les inscriptions qui seront faites par Aline Barbedette à échéances précises. Les inscriptions ne seront effectives que lorsque la participation financière aura été réglée à l'ordre ESMP BAD (chèque dans le classeur).

Article 5 : Utilisation des volants

- Les volants plastiques sont mis à disposition par le club pour la pratique du badminton lors des entraînements enfants et adultes. Il est vivement recommandé d'en prendre soin et de veiller à ce qu'ils soient rangés en fin de séance dans les boîtes puis dans l'armoire.
- Les volants plumes usagés qui se trouvent dans le carton ou le sac sur l'armoire sont à la disposition de tous les adhérents pour l'entraînement, veillez à ce qu'ils soient ramassés en fin de séance. Il appartient à tout le monde de faire le tri et quand un volant ne peut plus servir, il peut être jeté dans une poubelle.
- Il est rappelé à tous qu'il convient de ramasser les volants usagés **après chaque match** mais aussi de veiller à ce qu'il ne traîne pas de volants dans la salle ou dans les tribunes en fin de séance.
- Les volants plumes neufs peuvent être achetés au club par 1 ou 2 tubes maximum par achat, au prix unitaire de 10 euros. Pour cela, s'adresser à Séverine CORNEVIN qui vous les fournira **après règlement par chèque, à l'ordre « ESMP BAD**. Attention à personnaliser vos tubes pour éviter tout problème lors des entraînements ou des compétitions.
- Pour le cordage de vos raquettes, le club fournit le cordage et il ne vous reste que la main d'œuvre à votre charge (10 euros). Attention veillez à découper la totalité du cordage abîmé et régler les 10€ lorsque vous donnez la raquette. Nous n'avons pas les frais. Le délai peut varier d'une fois sur l'autre en fonction de la disponibilité de l'équipementier « BADABOUM ».

Article 6 : Membres du bureau, élus à l'Assemblée Générale du 25/06/2018 :

Séverine CORNEVIN, **présidente** : 06.87.45.26.73, president@esmpbadminton.com

David SEGRETAIN, **vice-président** : 06.60.45.17.16, vicepresident@esmpbadminton.com

Olivier BARBEDETTE, **secrétaire** : 06.14.58.14.97, secretaire@esmpbadminton.com

Virginie ISAMBERT, **trésorière** : tresorier@esmpbadminton.com

Stéphanie SEGRETAIN, **vice-trésorière**

Autres membres : Aline BARBEDETTE, Grégory BOGE et David GUIONNEAU

Pour faire un mail à l'ensemble du bureau, vous pouvez utiliser : bureau@esmpbadminton.com

Stéphanie SEGRETAIN, *responsable commission jeunes* : 06.63.11.83.58, davidstephfamily@gmail.com



Informations tournois : tournoi prive@esmpbadminton.com

REGLEMENT INTERIEUR DE LA SECTION BADMINTON

SAISON 2018-2019

NOM :

PRENOM :

Je m'engage à respecter le règlement intérieur de l'association sportive ESMP BADMINTON 2018-2019.

A, Le Signature :



REGLEMENT INTERIEUR DE LA SECTION BADMINTON

SAISON 2018-2019

NOM :

PRENOM :

Je m'engage à respecter le règlement intérieur de l'association sportive ESMP BADMINTON 2018-2019.

A, Le Signature :



REGLEMENT INTERIEUR DE LA SECTION BADMINTON

SAISON 2018-2019

NOM :

PRENOM :

Je m'engage à respecter le règlement intérieur de l'association sportive ESMP BADMINTON 2018-2019.

A, Le Signature :

